

MRC **VALLÉE-DE-LA-GATINEAU**

DÉVELOPPER SERVIR REPRÉSENTER

Service de l'Hygiène du milieu – Environnement

Rapport annuel 2018

Centre de transfert des matières résiduelles et écocentre de La Vallée-de-la-Gatineau



**Rédigé par Kimberley Mason M. Env.
et Carolane Saumur-Belley
Mars 2019**

Sommaire

L'achalandage du Centre de transfert de matières résiduelles et écocentre en 2018 est en légère augmentation sur l'année précédente. Cette tendance d'augmentation de l'achalandage est observée depuis l'ouverture du Centre en 2011. L'accroissement constant du nombre de visites reçues au Centre, jumelé à la saisonnalité observée au courant des dernières années, a justifié la création d'un poste permanent d'opérateur saisonnier.

La génération de déchets domestiques connaît en léger recul en 2018, tandis que la génération de matières recyclables a connu un léger accroissement. C'est exactement le résultat recherché par les municipalités et la MRC Vallée-de-la-Gatineau mais cette tendance se doit d'être maintenue, voire même bonifiée. Cette conclusion s'appuie sur les données de caractérisation de déchets destinés à l'enfouissement, où on y retrouve une quantité non négligeable de matières recyclables et de matières compostables qui n'ont pas fait l'objet d'un tri à la source.

La quantité de matériaux de construction, rénovation, démolition (CRD) reçus au Centre a connu un bond en 2018 en comparaison aux années précédentes, atteignant un niveau record de 3 431 tonnes, tous types confondus.

Table des matières

INTRODUCTION	4
1 RECEPTION	4
1.1 HORAIRE ET CALENDRIER.....	4
1.2 ACHALANDAGE	5
1.3 ÉQUIPEMENTS ET PROCÉDURES DE CONTRÔLE DES RÉCEPTIONS	8
2 ACTIVITES DE TRANSFERT	9
2.1 DÉCHETS	9
2.2 CARACTÉRISATION DES DÉCHETS.....	11
2.3 MATIÈRES RECYCLABLES	14
2.2 PERFORMANCE GLOBALE	15
3 ÉCOCENTRE	16
3.1 MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION, RÉNOVATION ET DÉMOLITION	17
3.2 AUTRES MATIÈRES REÇUES À L'ÉCOCENTRE.....	18
CONCLUSION	22
ANNEXE 1 - STATISTIQUES MUNICIPALES DÉTAILLÉES	23

Liste des figures et des tableaux

Figure 1- Horaire estival 2018	5
Figure 2- Achalandage mensuel au Centre en 2018, nombre de visites	6
Figure 3- Évolution de l'achalandage du Centre depuis son ouverture	6
Figure 4- Évolution du nombre d'utilisateurs, depuis l'ouverture du Centre	7
Figure 5 - Générateurs de déchets voués à l'enfouissement et tonnes reçus de ces secteurs en 2018	10
Figure 6 - Résultats de deux caractérisations de déchets destinés à l'enfouissement 2018	12
Figure 7 - Résultats des caractérisations de déchets destinés à l'enfouissement, MRCVG 2012-2018.....	13
Figure 8 - Tonnes de CRD pêle-mêle par type de générateur	17
Figure 9 - Quantité de CRD pêle-mêle reçu par provenance, tout type d'utilisateurs confondus.....	18
Figure 10- Quantités de rebuts reçus à l'écocentre par type et année.....	19
Figure 11- Évolution de la réception de matériaux pêle-mêle et triés à la source	21
Tableau 1 - Horaire régulier du Centre de transfert des matières résiduelles et écocentre	5
Tableau 2 – Nombre de visites et d'utilisateurs uniques 2018 en relation avec leur provenance sur le territoire de la MRCVG.....	8
Tableau 3 - Performance municipale, déchets domestiques = Résidentiel + Encombrants + résidus de station d'épuration.....	11
Tableau 4 - Performance des municipalités : matières recyclables destinées au centre de tri	14
Tableau 5 - Ratio tonnage déchets/tonnage matières recyclables résidentielles	15
Tableau 6 - Grille tarifaire 2018.....	16
Tableau 7 - Quantité des rebuts de construction, rénovation et démolition pêle-mêle	17
Tableau 8- Détails des RDD reçus et expédiés pour valorisation en 2018	20
Tableau 9 - Dénombrement des rebuts « unitaires »	20
Tableau 10 – Résultats des analyses de l'eau de ruissellement en provenance des enclos	22
Tableau 14 - Toutes catégories de déchets sous responsabilité municipale, enfouis en 2018	24
Tableau 15 – Déchets et autres rebuts enfouis selon leur provenance, données pour le calcul de la performance territoriale 2018	25
Tableau 16 - Déchets, collectes de porte en porte données mensuelles complètes 2018.....	26
Tableau 17-Matières recyclables récupérées en 2018.....	27
Tableau 18-Matières recyclables totales récupérées en 2018.....	27

Introduction

Mis sur pied en 2011, le Centre de transfert des matières résiduelles et écocentre de La Vallée-de-la-Gatineau (ci-après nommé Centre) termine sa septième année d'opération.

En vertu, notamment, du fait que les déchets domestiques sont transférés au Centre, la MRCVG est détentrice d'un certificat d'autorisation (CA) octroyé par le Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques (MELCC) visant la construction et l'opération du Centre. Par ailleurs, les activités du Centre sont assujetties à, et respectent, les articles applicables de la *Loi sur la qualité de l'environnement* c. Q-2 (LQE) et du *Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles* c. Q-2 r 6.02 (REIMR). Finalement, l'entreposage temporaire des résidus domestiques dangereux est assujetti à, et respecte, les articles applicables du *Règlement sur les matières dangereuses* c. Q-2, r. 32 (RMD).

Le présent rapport comprend la compilation obligatoire des données du registre quant aux déchets domestiques et les résidus domestiques dangereux ainsi de celles des autres matières reçues. De plus, le présent rapport présente une revue de toutes les activités et opérations du Centre en 2018.

Les 13 municipalités membres du Centre sont : Aumond, Blue Sea, Bois-Franc, Bouchette, Cayamant, Déléage, Egan-Sud, Gracefield, Grand-Remous, Maniwaki, Messines, Montcerf-Lytton, Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau, de même que la réserve Kitigan Zibi Anishinabeg.

1 Réception

Le contrôle des visites est effectué par les opérateurs, à partir du bâtiment d'accueil, que ce soit pour l'apport de matières tarifées ou pour l'apport de matières acceptées sans frais. Afin d'appliquer le tarif adéquat et de s'assurer de la bonne disposition des rebus, les opérateurs déterminent dans quelle catégorie les matières acheminées se classent et procèdent à leur pesée. Les utilisateurs sont obligatoirement inscrits afin de suivre l'achalandage du Centre.

1.1 Horaire et calendrier

L'horaire du Centre est demeuré relativement stable depuis 2012. Le calendrier d'ouverture de l'écocentre est bonifié, depuis 2017, avec l'ouverture chaque samedi des mois de juillet et d'août. L'horaire régulier est présenté au tableau 1. L'horaire estival spécial est présenté à la figure 1. Enfin, le Centre a été fermé à l'occasion des 9 jours fériés statutaires.

Tableau 1 - Horaire régulier du Centre de transfert des matières résiduelles et écocentre

Horaire 2018		
Activité	Jours ouvrables	Heures d'opération
Centre de transfert – déchets	Lundi au jeudi	7 h à 17 h
Centre de transfert – matières recyclables	Lundi au vendredi	7 h à 17 h
Écocentre	Lundi au vendredi	7 h à 16 h 30
	2 ^e samedi du chaque mois	10 h à 16 h

Juillet 2018

D	L	M	M	J	V	S
1 Fermé	2 Fermé - Férié	3 Ouvert	4 Ouvert	5 Ouvert	6 Ouvert	7 Ouvert
8 Fermé	9 Ouvert	10 Ouvert	11 Ouvert	12 Ouvert	13 Ouvert	14 Ouvert
15 Fermé	16 Ouvert	17 Ouvert	18 Ouvert	19 Ouvert	20 Ouvert	21 Ouvert
22 Fermé	23 Ouvert	24 Ouvert	25 Ouvert	26 Ouvert	27 Ouvert	28 Ouvert
29 Fermé	30 Ouvert	31 Ouvert				

Août 2018

D	L	M	M	J	V	S
			1 Ouvert	2 Ouvert	3 Ouvert	4 Ouvert
5 Fermé	6 Ouvert	7 Ouvert	8 Ouvert	9 Ouvert	10 Ouvert	11 Ouvert
12 Fermé	13 Ouvert	14 Ouvert	15 Ouvert	16 Ouvert	17 Ouvert	18 Ouvert
19 Fermé	20 Ouvert	21 Ouvert	22 Ouvert	23 Ouvert	24 Ouvert	25 Ouvert
26 Fermé	27 Ouvert	28 Ouvert	29 Ouvert	30 Ouvert	31 Ouvert	

Figure 1- Horaire estival 2018

1.2 Achalandage

Une utilisation de services du Centre de transfert et écocentre par un utilisateur, enregistré au poste de réception, constitue une visite. En 2018 le Centre a reçu 7 738 visites, un chiffre supplantant le record de l'année précédente. Les ouvertures supplémentaires les samedis d'été se sont traduites par 57 visites, en hausse du nombre de 36 enregistré au cours des samedis estivaux de 2017.

Les visites sont effectuées par des municipalités, les citoyens ou les institutions, commerces et industries (ICI). La figure 2 démontre la saisonnalité de l'achalandage du Centre en 2018. Il est possible d'observer un pic d'achalandage au mois de mai. Ce nombre de visites accru peut être expliqué par l'arrivée des températures plus chaudes permettant aux citoyens et ICI de réaliser des travaux extérieurs générant plusieurs matières. L'achalandage accru se maintient usuellement jusqu'au mois d'octobre. Par ailleurs, le nombre de visites réalisées

par les municipalités augmente également au courant des mois d'été puisque les collectes de déchets s'effectuent hebdomadairement plutôt qu'aux deux semaines.

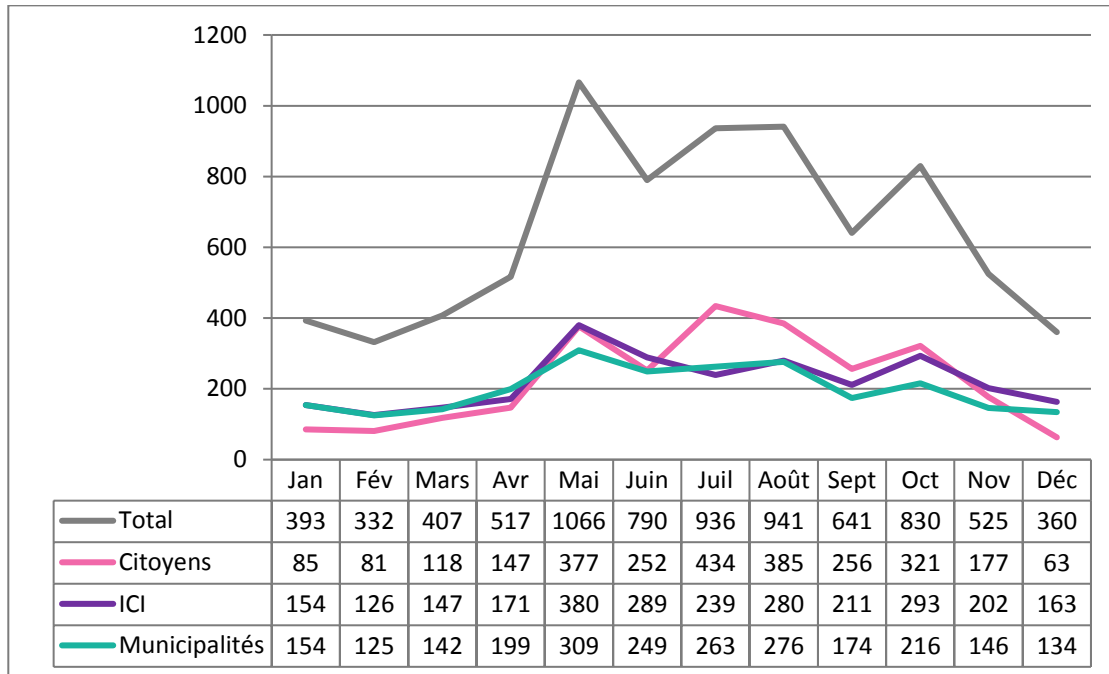


Figure 2- Achalandage mensuel au Centre en 2018, nombre de visites

La figure 3 à la page suivante démontre graphiquement la progression du nombre de visites au Centre depuis son ouverture en 2011. On y constate une augmentation progressive au fil des ans en plus d'observer une saisonnalité de l'achalandage. En effet, la période plus occupée s'étend généralement de mai jusqu'à octobre.

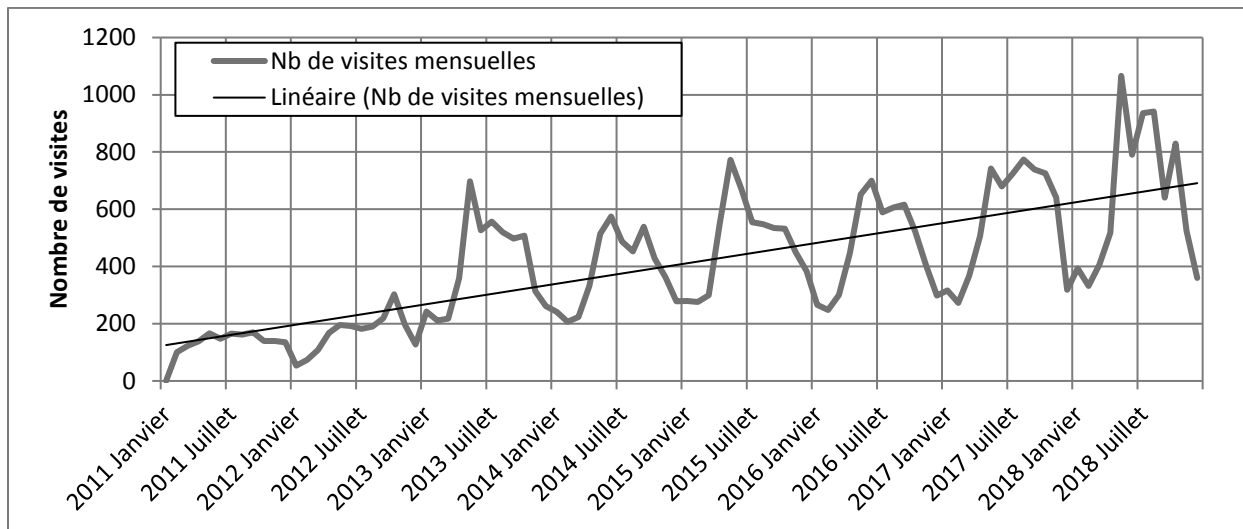


Figure 3- Évolution de l'achalandage du Centre depuis son ouverture

La figure 4 démontre l'évolution du nombre d'utilisateurs par type depuis l'ouverture du Centre.

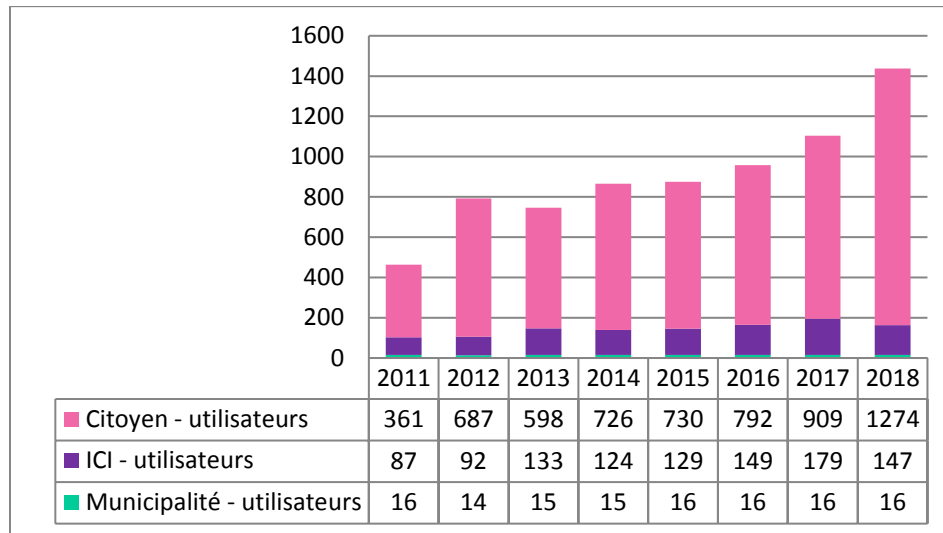


Figure 4- Évolution du nombre d'utilisateurs, depuis l'ouverture du Centre

La figure 4 ci-dessus démontre que la hausse d'achalandage illustré à la figure 3 est étroitement liée à l'augmentation du nombre de citoyens qui utilisent les services du Centre. Toutefois, le nombre de visites des citoyens, présenté à la figure 2, n'a pas augmenté à la même cadence que celle du nombre d'utilisateurs citoyens. Ceci indique qu'une portion importante des citoyens utilisateurs se rend au Centre une seule fois par année. Le contraire est vrai dans le secteur ICI où le nombre d'utilisateurs uniques a diminué mais le nombre de visites a augmenté (donc le même utilisateur du secteur ICI visite le site à plusieurs reprises au cours d'une année).

Le Tableau 2 présente le nombre de visites et le nombre d'utilisateurs uniques enregistrés en 2018 en relation avec la provenance des rebuts. Dans cette figure, les collectes municipales ne sont pas considérées, ce sont plutôt les clients citoyens et ICI (Industries, commerces et institutions) qui sont illustrés.

Comme l'illustre le tableau 2, le Centre reçoit plus fréquemment des rebuts générés dans les municipalités les plus peuplées situées près du Centre soit; Maniwaki, Messines et Déléage. Il est intéressant de noter que le Centre enregistre plus de transactions en provenance de Gracefield, situé à 42 km, qu'en provenance d'Egan-Sud et de Bois-Franc et Kitigan Zibi, tous situés plus près. Cette observation démontre que la population d'une municipalité influe sur le nombre de visites et d'utilisateurs au Centre, indépendamment de la distance. Finalement, il est possible d'observer que les municipalités situées à de grandes distances telles que Kazabazua, Cayamant, Lac Sainte-Marie, Low et Denholm enregistrent peu ou pas de visites et d'utilisateurs. Ce phénomène démontre le besoin de pourvoir les municipalités du Sud d'un service d'écocentre à proximité. La MRCVG veille à accompagner ces municipalités pour une desserte prochaine, qu'elle soit assumée par le secteur privé ou public.

Tableau 2 – Nombre de visites et d'utilisateurs uniques 2018 en relation avec leur provenance sur le territoire de la MRCVG



Provenance	Nombre de visites	Nombre d'utilisateurs uniques	Distance du Centre (km)	Population
Maniwaki	1 940	682	-	3 786
Messines	517	241	20	1 580
Déléage	467	247	4	1 821
Gracefield	459	123	42	2 255
Bouchette	209	84	25	780
Egan-Sud	208	77	12	532
Bois-Franc	181	60	13	441
Grand-Remous	163	65	31	1 143
Blue Sea	162	77	28	625
Aumond	137	98	18	727
Kitigan Zibi	100	37	4	1 473
Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau	89	55	19	547
Montcerf-Lytton	62	41	24	663
Kazabazua	38	21	59	915
Cayamant	12	7	52	863
Lac Sainte-Marie	6	3	67	619
Low	5	3	78	931

1.3 Équipements et procédures de contrôle des réceptions

Le détecteur de radioactivité à l'entrée du site n'a connu aucun raté ni aucun bris, au cours de l'année 2017. Aucune trace de radioactivité dans les matières reçues n'a été décelée. La calibration annuelle de cet équipement n'a révélé aucun dérèglement.

La qualité de la prestation de services et de l'enregistrement des données à la réception sont possibles grâce au travail dévoué des deux opérateurs du Centre : Martin Clément et Marco Gauthier. La MRCVG a également procédé à la création d'un poste saisonnier en réponse à la hausse soutenue d'achalandage au Centre. L'équipe compte donc nouvellement de l'appui de Mr. Éric Hamilton au cours de la saison clémente de mai à novembre depuis 2018.

2 Activités de transfert

Le transfert des matières résiduelles implique le déversement du contenu des camions de collecte dans le bâtiment de transfert pour qu'il soit chargé dans une remorque de 16 mètres (53'). Ce type de remorque reçoit le chargement d'environ 5 camions de collecte et c'est elle qui quitte le Centre pour acheminer les matières à leur destination finale, soit un lieu d'enfouissement technique pour les déchets (Lachute) et un centre de tri pour les matières recyclables (Gatineau). L'entreprise Rock et Pauline Patry Transport a assuré le contrat d'acheminement pour la MRC en 2018.

Les activités de transfert sont présentées dans ce chapitre selon deux types de matières résiduelles : les déchets domestiques et les matières recyclables. Par la suite, la performance générale des municipalités membres est présentée à la section 2.3. Les données brutes détaillées par municipalité sont présentées en annexe.

2.1 Déchets

Du lundi au jeudi, les déchets domestiques collectés par les municipalités, les déchets des ICI, et les déchets apportés volontairement par les citoyens sont contrôlés à la balance pour ensuite être déversés sur le plancher principal du bâtiment de transfert ou dans un conteneur de transition. Les opérateurs du Centre se tâchent de recharger ces déchets dans une remorque stationnée au plancher inférieur à l'aide de la rétrocaveuse. Le poids moyen d'un chargement de déchets sortant pour 2018 est de 28,1 tonnes.

Le présent rapport reprend les différentes catégories de déchets reçus au Centre, tels que définis par le Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques, aux fins de rapportage annuel obligatoire.

Les catégories de déchets enfouis sont les suivants :

- Résidentiels - collectes de porte en porte;
- Encombrants – « gros déchets » collectés de porte en porte en circuits annuels ou semi-annuels;
- ICI – générés par les Industries, Commerces et Institutions et acheminés séparément des collectes de porte en porte;
- Les résidus d'écocentre – les matières apportées à l'écocentre par les citoyens et qui ne peuvent pas être recyclées ou valorisées;
- Les boues et les résidus de stations d'épuration – aucune boue liquide ne peut être enfouie ni n'est acceptée au Centre, cette catégorie désigne donc des résidus de nettoyage du bassin de décantation d'une station d'épuration qui ont été partiellement déshydratés;

Les matériaux de construction, rénovation et démolition qui ont été enfouis en 2018 sont traités de façon indépendante à la section 3.1.

En 2018, 8 505 tonnes de déchets ont été reçues au Centre par le biais de 1 866 visites. Les déchets domestiques issus des collectes municipales constituent la grande majorité de la quantité des déchets transférés au Centre. La figure 5 présente la quantité de déchets reçus au Centre par type d'utilisateur pour l'année 2018.

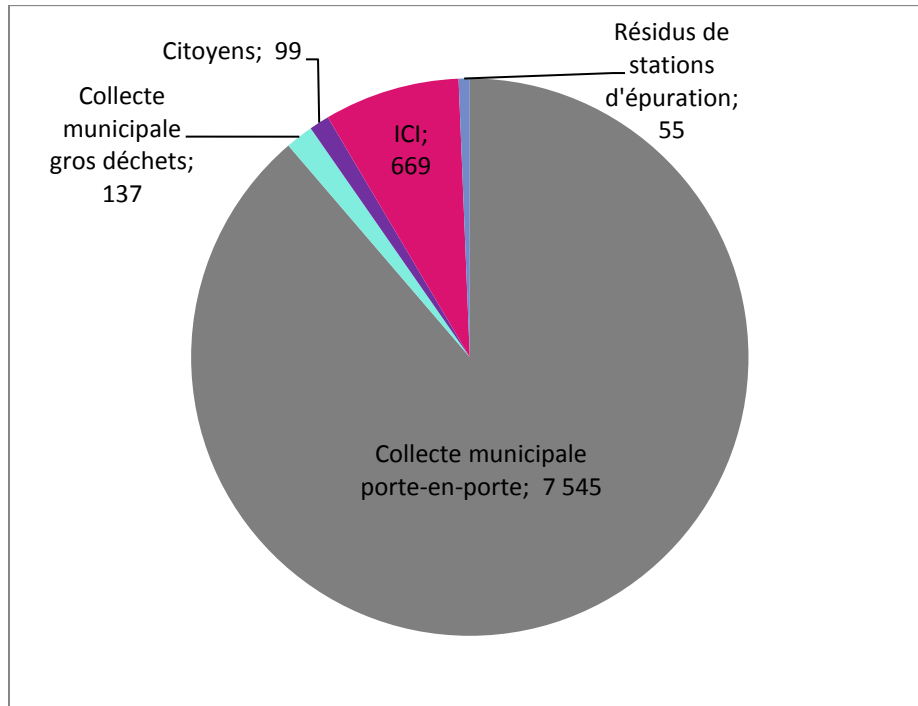


Figure 5 - Générateurs de déchets voués à l'enfouissement et tonnes reçus de ces secteurs en 2018

Le tableau 3 à la page suivante présente la quantité de déchets reçue au Centre par municipalité membre et donne le résultat de la génération de déchets par citoyen en guise d'indicateur de performance. Notons que la comparaison entre municipalités ne peut être faite de façon à évaluer leur performance respective puisqu'elles desservent un nombre inégal d'institutions, commerces et industries (ICI) sur leur territoire. Une comparaison des résultats peut toutefois se faire sur une même municipalité dans le temps. Il est à noter également que la génération de déchets en kg/personne/an a été calculée sur la population officielle de l'année respective. Le tableau 3 permet également de constater que le nombre de tonnes de déchets issus des collectes résidentielles et des collectes d'encombrants, fut en hausse de 2015 à 2017, mais semble s'être stabilisé en 2018. Cette observation se reflète également dans l'indice de performance calculée à partir de la quantité de déchet généré per capita.

Les résidus de station d'épuration s'ajoutent aux filières de déchets collectés dans les déchets sous responsabilité municipale. Seule la ville de Maniwaki a acheminé de ce type de déchets au Centre en 2018. Par ailleurs, les matières antérieurement enfouies dans la municipalité de Bouchette ont été valorisées au Centre de traitement des boues de fosses septiques de la MRC. Les détails complets du tableau 3 sont disponibles en annexe au présent rapport.

Tableau 3 - Performance municipale, déchets domestiques = Résidentiel + Encombrants + résidus de station d'épuration

Municipalités	Population officielle 2018	Génération annuelle de déchets (tonnes) collectes porte-en-porte + collecte d'encombrants + Résidus de station d'épuration			Performance kg de déchets/personne/année		
		2016	2017	2018	2016	2017	2018
Aumond	727	214	227	215	290	312	295
Blue Sea	625	315	327	325	495	527	520
Bois-Franc	441	111	107	115	247	239	260
Bouchette	780	316	333	335	404	425	430
Cayamant	863	305	322	329	354	384	381
Déléage	1 821	523	556	538	291	303	296
Egan-Sud	532	171	189	197	317	351	369
Gracefield	2 255	1 452	1 527	1 457	646	664	646
Grand Remous	1 143	360	372	386	317	329	338
Maniwaki	3 186	2 258	2 295	2 314	597	610	726
Messines	1 580	504	525	542	312	330	343
Montcerf-Lytton	663	293	304	317	437	441	478
Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau	547	208	210	221	390	391	404
Kitigan Zibi	1 473	464	427	418	320	342	284
Total	16 636	7 494	7 722	7 708	435	571	463

2.2 Caractérisation des déchets

Une nouvelle étude de caractérisation des matières résiduelles a été réalisée sur deux municipalités ou secteurs de municipalités le 28 novembre 2018. Cette étude avait pour objectif de quantifier la composition des déchets voués à l'enfouissement et constitue une mise en œuvre de l'action 19 du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC. La cueillette de ces informations a comme but de connaître les habitudes de tri des déchets par les citoyens (adhésion ou non au recyclage et au compostage domestique, utilisation de l'écocentre) et de suivre ces habitudes dans le temps à l'aide de caractérisations précédentes et subséquentes. Les résultats des caractérisations aident également à adapter les activités d'information, sensibilisation en éducation.

La caractérisation s'est faite sur des échantillons d'environ 400 kg par municipalité ou par secteur de municipalité. Chaque échantillon a été prélevé du contenu du camion de collecte à l'aide de la rétrocaveuse du Centre et trié en sept catégories :

- matières recyclables;
- déchets ultimes;
- matières organiques

- résidus de construction rénovation démolition (CRD);
- résidus domestiques dangereux (RDD);
- autres matières valorisables.

Les différents types de matières ont été déposés dans des bacs au fur et à mesure qu'ils étaient triés à même le sol du bâtiment de transfert pour être ensuite pesés à l'aide d'une balance à haute précision. Les résultats de la caractérisation sont présentés à la figure 6. Afin de préserver l'anonymat des municipalités, les échantillons sont représentés par des lettres.

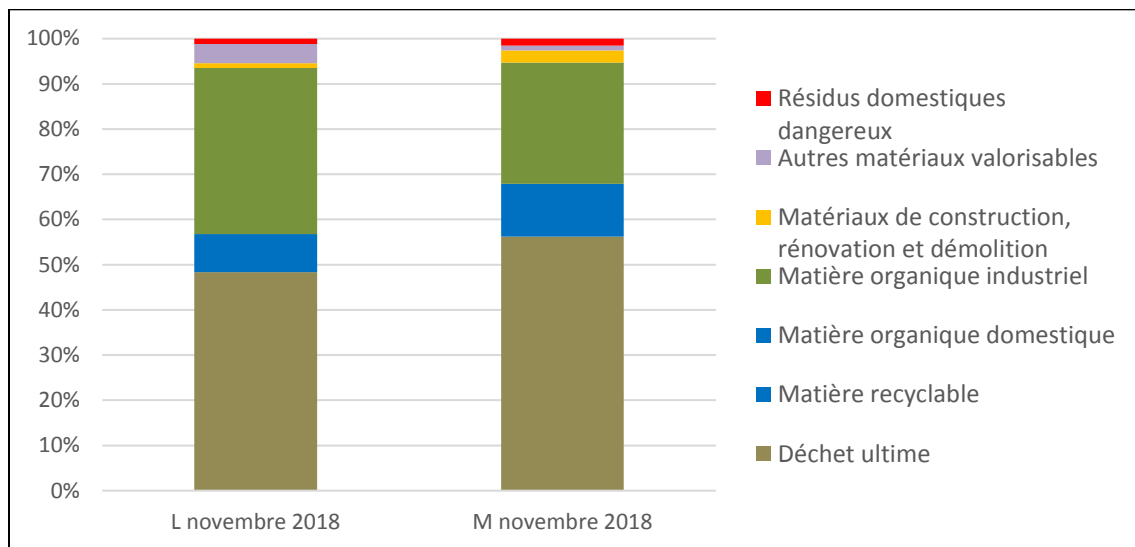


Figure 6 - Résultats de deux caractérisations de déchets destinés à l'enfouissement 2018

Les résultats dévoilent qu'environ 52 % des déchets caractérisés sont des déchets ultimes pour lesquels il n'existe aucune filière de récupération ou de valorisation. Donc 48 % des matières auraient pu éviter le site d'enfouissement. La présence de matières recyclables et de matières compostables en particulier détonnent au graphique. Le retrait de ces matières par un meilleur tri à la source diminuerait de façon significative la quantité de matières destinés à l'enfouissement en permettrait des gains économiques ainsi qu'environnementaux. Toutefois, il est à noter que ces deux caractérisations sont tout de même encourageantes car le taux moyen de 52 % de véritables déchets dans l'échantillon dépasse la moyenne générale de l'ensemble des douze (12) caractérisations menées à ce jour depuis 2012.

Puisque la méthodologie de cette caractérisation est propre au Centre, l'intérêt de ces données est principalement qu'elles servent de trame de fond pour suivre l'évolution de la gestion des matières résiduelles au fil des ans. Pour le moment, les déchets d'aucune municipalité ni secteur de municipalité n'ont pas été caractérisés deux fois. La figure 6 résume donc les résultats de l'ensemble des 12 caractérisations réalisés à ce jour, en 2012, 2014, 2016 et 2018. Les résultats sont présentés de façon séparée dans l'histogramme et de façon cumulative dans le graphique

à secteurs. Il est à noter que les caractérisations de 2016 ont été réalisées en collaboration avec le centre de transbordement de la MRC des Collines de l'Outaouais, afin d'y mesurer les déchets du sud de la MRC Vallée-de-la-Gatineau.

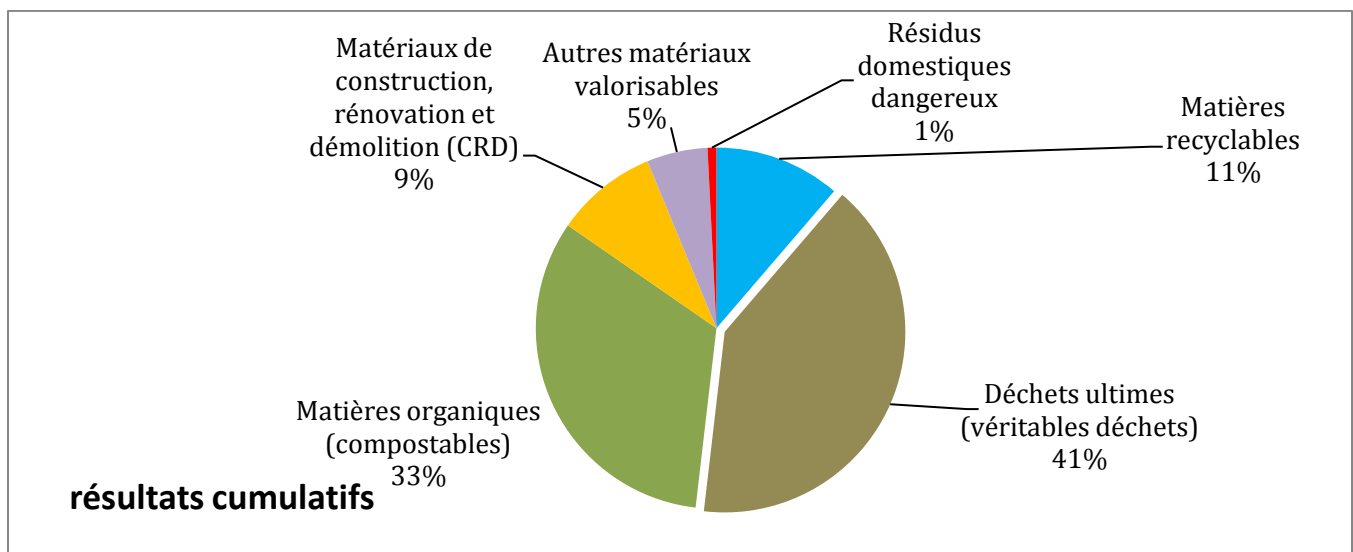
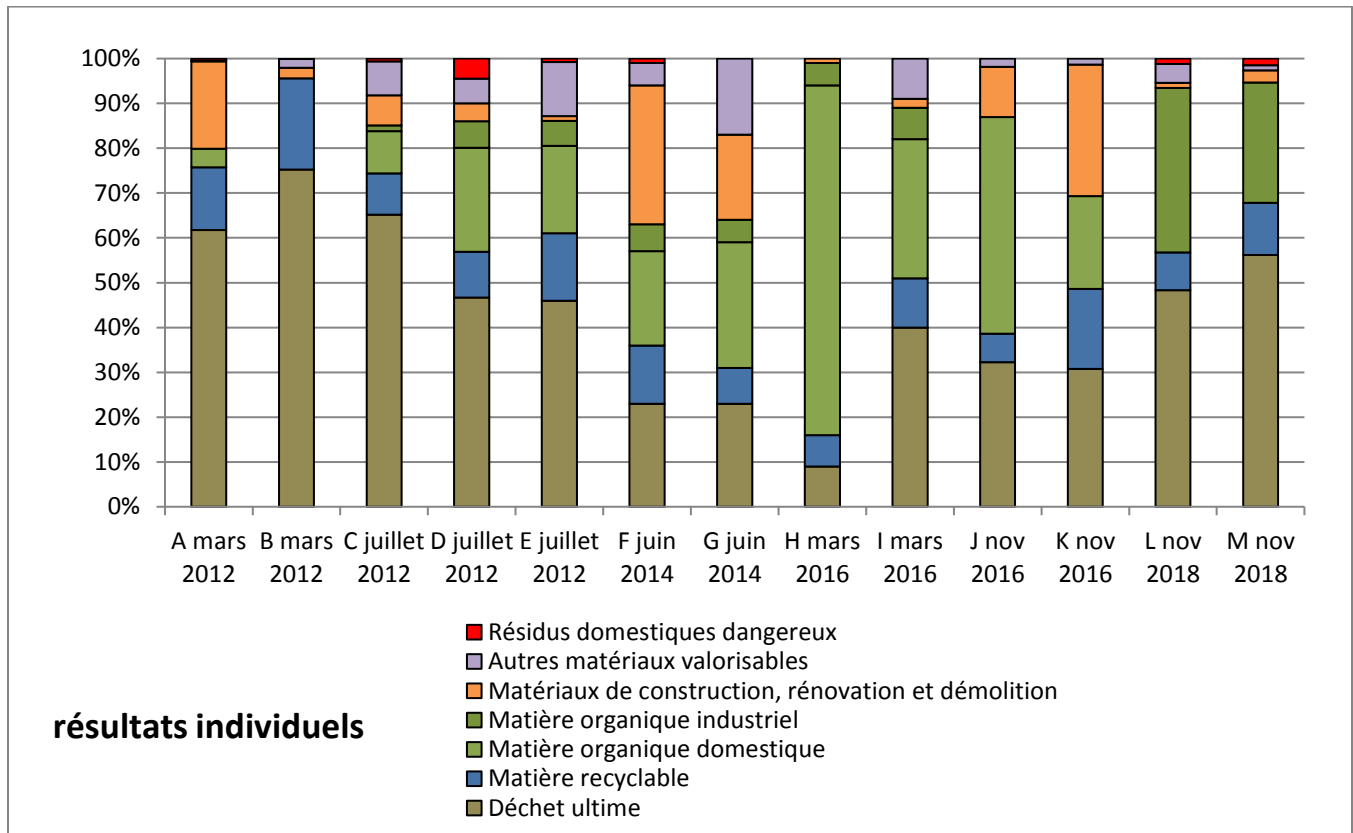


Figure 7 - Résultats des caractérisations de déchets destinés à l'enfouissement, MRCVG 2012-2018

Les graphiques de la figure 7 sont éloquentes, la gestion de la matière organique est prioritaire et il y a de la place à amélioration substantielle dans le tri à la source des matières recyclables.

2.3 Matières recyclables

Les matières recyclables reçues au Centre sont déversées sur le plancher principal du bâtiment de transfert pour ensuite être entreposées temporairement dans son aile sud. Le chargement moyen d'une remorque en matières recyclables est de 21,03 tonnes. En 2018, les 2 132,40 tonnes de matières recyclables ont été reçues au Centre par l'entremise de 621 visites. En termes de quantité, moins que 1% du tonnage des matières recyclables reçues sont issus des ICI et citoyens.

Le tableau 4 permet de constater que le nombre de tonnes de matières recyclables issues des collectes résidentielles est en légère hausse par rapport à 2017, bien que certaines municipalités enregistrent des baisses.

Tableau 4 - Performance des municipalités : matières recyclables destinées au centre de tri

Municipalités	Population officielle 2018	Génération annuelle de matières recyclables (tonnes)			Performance kg de matières recyclables/personne/année		
		2016	2017	2018	2016	2017	2018
Aumond	727	76	73	74	103	100	101
Blue Sea	625	111	112	112	174	181	179
Bois-Franc	441	26	30	31	58	67	70
Bouchette	780	61	67	73	78	85	93
Cayamant	863	104	101	102	121	120	118
Déléage	1821	162	164	171	90	89	94
Egan-Sud	532	80	77	84	148	143	158
Gracefield	2255	347	339	338	154	147	150
Grand Remous	1143	124	121	118	109	107	104
Maniwaki	3186	644	616	587	170	164	184
Messines	1580	179	178	172	111	112	109
Montcerf-Lytton	663	62	60	59	93	87	89
Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau	547	81	82	84	152	153	154
Kitigan Zibi	1473	82	86	105	57	69	71
Total	16 636	2 139	2105	2 110	124	123	127

2.2 Performance globale

Le tableau 5 présente un autre indicateur de performance – la comparaison entre la quantité de déchets enfouis et la quantité de matières recyclables triées. Une simple division est appliquée pour déterminer ce ratio (déchets/matières recyclables). Plus le ratio est élevé, plus la population génère de déchets par rapport au recyclage et moins elle participe à la collecte sélective. Un faible ratio est donc préférable.

Le ratio moyen québécois est de 3, c'est-à-dire qu'au Québec, pour chaque tonne de matière recyclée, 3 tonnes de déchets sont envoyées à l'enfouissement. Les ratios actuels et historiques des municipalités membres du Centre sont ainsi colligés au tableau 5. Le ratio déchets/matières recyclables demeure égal à celui de l'année précédente.

Tableau 5 - Ratio tonnage déchets/tonnage matières recyclables résidentielles

Municipalités	Ratio déchets/matières recyclables			
	2015	2016	2017	2018
Aumond	2,6	2,8	3,1	2,9
Blue Sea	3,1	2,8	2,9	2,9
Bois-Franc	4,1	4,3	3,6	3,7
Bouchette	4,7	5,2	5,0	4,6
Cayamant	3,2	2,9	3,2	3,2
Déléage	2,7	3,2	3,4	3,2
Egan-Sud	2,2	2,1	2,5	2,3
Gracefield	4,3	4,2	4,5	4,3
Grand Remous	2,9	2,9	3,1	3,3
Maniwaki	2,8	3,5	3,7	3,9
Messines	2,8	2,8	2,9	3,1
Montcerf-Lytton	4,7	4,7	5,1	5,4
Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau	2,2	2,6	2,6	2,6
Kitigan Zibi	5,4	5,7	5,0	4,0
Moyenne municipalités membres	3,2	3,5	3,7	3,7

Les données de cette nature sont également colligées pour les municipalités non membres du Centre (Denholm, Kazabazua, Lac-Sainte-Marie et Low). Ces données sont transmises directement aux municipalités et publiés dans le journal local à l'occasion de la semaine québécoise de réduction des déchets, à la fin octobre de chaque année.

3 Écocentre

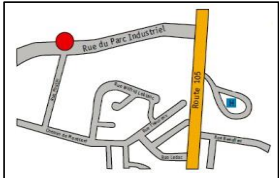
La portion « écocentre » du Centre est ouverte aux municipalités, ICI et citoyens, selon un modèle utilisateur-payeur, Ainsi les taxes municipales ne sont pas comptées parmi les modes de financement de ce service,

L'écocentre reçoit une vaste gamme de rebuts, exclus des collectes de porte en porte, selon les tarifs établis, La récupération de résidus domestiques dangereux (RDD), de pneus, de résidus végétaux, de métaux et d'équipements électroniques est offerte gratuitement à tous les utilisateurs de l'écocentre, La valorisation ou la disposition de plusieurs types de RDD est onéreuse, mais est assumée par la MRCVG dans le but de préconiser de saines pratiques de gestion de matières résiduelles aux utilisateurs, Le tableau 6 reproduit la grille tarifaire appliquée au Centre en 2018, Celle-ci a connu quelques modifications en 2018, D'abord, les pneus surdimensionnés furent divisés en deux catégories de dimension : les pneus dont le diamètre se situe entre 123 et 335 cm ont un tarif de 0,20\$/kg et les pneus dont le diamètre est de plus de 335 cm sont maintenant 0,65\$/kg, Par ailleurs, les matières recyclables privées sont désormais acceptées gratuitement

Tableau 6 - Grille tarifaire 2018

Les informations contenues dans ce document peuvent être changées sans préavis
Mis à jour en juin 2018

Tarification Minimum 6 \$ par visite		Matières acceptées <u>sans frais</u>		Horaire
Béton Béton armé ou non armé	30 \$ / tonne	Matières recyclables	Papier, carton, plastique, verre, métal normalement accepté dans la collecte de matières recyclables	Lundi au vendredi inclusivement 7 h à 16 h 30 Lorsqu'ouvert le samedi 10 h à 16 h
Bois naturel et branches Exemples: Bois d'oeuvre, contreplaqué, panneaux dérivés (MDF, OSB), branches	50 \$ / tonne	Métaux Exemples: Tous les métaux ferreux et non ferreux, appareils électroménagers, bonbonnes de propane remplissables		
Bardeau d'asphalte Bardeau trié sans autres matériaux ni déchets	80 \$ / tonne	Résidus domestiques dangereux	Exemples: - Peinture; - Huiles, filtres à huile, contenants d'huile vides; - Lubrifiants; - Produits domestiques dangereux; - Ampoules fluocompactes, tubes fluorescents (néons); - Lampes UV, lampes à haute intensité.	Coordonnées Écocentre de La Vallée-de-la-Gatineau 161, rue du Parc Industriel Maniwaki, Québec, J9E 0A2 Sans frais : 1-877463-3241 p. 270 Téléphone: 819-463-3241 p. 270 Administration: (819) 463-3241 p. 248 Courriel: centretransfert@mrcvg.qc.ca Site Internet: mrcvg.qc.ca Modes de paiement: Comptant, chèque, Interac, Visa/Mastercard
Matériaux de construction Exemples: Gypse, vinyle, bois traité, bois peint	140 \$ / tonne	Équipement électronique Équipement résidentiel tel que: Ordinateur, téléphone cellulaire, télécopieur, imprimante, système de son, coupole satellite, écran d'ordinateur, téléviseur, etc. comprenant tous les périphériques et le câblage. Exclut les équipements commerciaux posés au sol.		
Déchets (DU LUNDI AU JEUDI SEULEMENT) Exemples: Déchets domestiques, gros déchets (meubles), toute autre catégorie de matière mélangée avec des déchets	170 \$ / tonne	Résidus végétaux	Feuilles et gazon (aucun sac de plastique)	À retenir Les opérateurs à l'écocentre vous accueillent, vous informent du fonctionnement du site et vous facturent. Avec votre aide, ce sont eux qui déterminent la nature des matériaux que vous apportez et quel tarif sera appliqué. Les décisions des opérateurs sont finales. Le client qui veut bénéficier des taux réduits (métal, bois, etc.) doit effectuer lui-même le tri des matières.
Pneus surdimensionnés et pneus brisés Pneus surdimensionnés de diamètre > 123,19 cm (48,5"), pneus coupés ou déchiquetés	0.20 \$ / kg	Pneus D'auto et de camion < 123,19 cm (48,5")		
Pneus surdimensionnés de diamètre > 335 cm (11" ou 132")	0.65 \$ / kg		gratuit	
Bonbonnes de propane à usage unique De type camping (vertes)	5 \$ / unité			
Matières refusées				
Sols contaminés Déchets générés hors du Québec Cadavres d'animaux Déchets biomédicaux Boues, fumiers et lisiers Déchets radioactifs BPC et cyanures Munitions et feux de Bengale		interdit		



3.1 Matériaux de construction, rénovation et démolition

En 2018 ce sont 2 135,39 tonnes de matériaux de construction, rénovation et démolition (CRD) pêle-mêle qui ont été reçues à l'écocentre, Le tableau 7 détaille la quantité totale des CRD pêle-mêle reçus à l'écocentre, annuellement depuis les quelques dernières années.

Tableau 7 - Quantité des rebuts de construction, rénovation et démolition pêle-mêle

Année	Tonnes de CRD
2016	1 538
2017	1 780
2018	2 135

En parallèle avec la hausse d'achalandage du Centre discuté en début de rapport, une hausse de la quantité de CRD pêle-mêle reçus est observable. Une portion de cette hausse est attribuable au nombre élevé de constructions et de démolitions de bâtisses au courant de l'année 2018. Bien que la quantité de déchets acheminée au Centre par le secteur ICI ait diminué en 2018 (voir section 2,1), la quantité de matériaux CRD a augmenté. Cette filière est directement influencée par le taux d'activité en construction, rénovation et démolition.

La figure 8 illustre la distribution des tonnes de CRD pêle-mêle reçus par les différents types de clients.

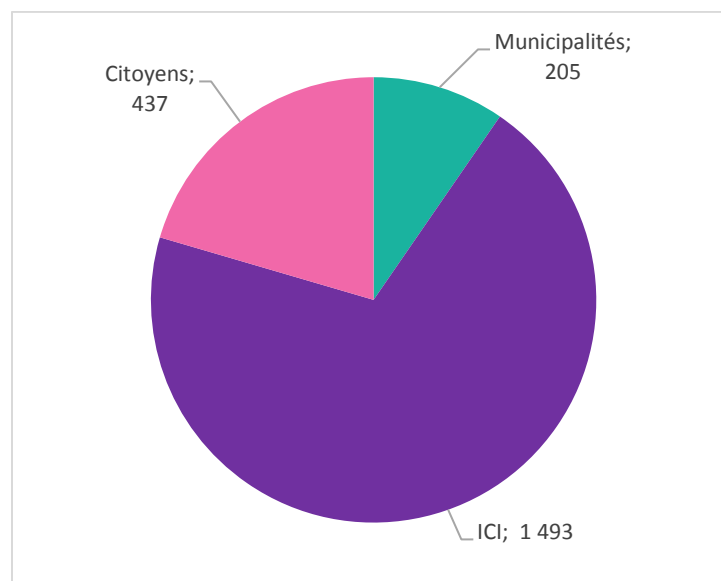


Figure 8 - Tonnes de CRD pêle-mêle par type de générateur

La majorité des entrées de CRD à l'écocentre sont effectuées avec de petits camions, avec des chargements qui pèsent en moyenne moins que 600 kg, la figure 9, détaille la quantité de CRD pêle-mêle reçu par provenance. La majorité des CRD pêle-mêle sont destinés à l'enfouissement. Par cette raison, le tri à la source des matières béton,

brique, asphalte, bois, bardeau d'asphalte et métal est fortement encouragé et appuyé par la grille tarifaire. Ces catégories de matières ne sont pas enfouies et bénéficient d'un recyclage ou d'une valorisation énergétique, c'est pourquoi elles sont acceptées gratuitement ou à moindre coût. Au-delà du tri à la source, un tri sommaire est fait à l'aide de la rétrocaveuse pour les morceaux facilement identifiables et manipulables qui sont alors classés dans la bonne catégorie de matériaux par les opérateurs.

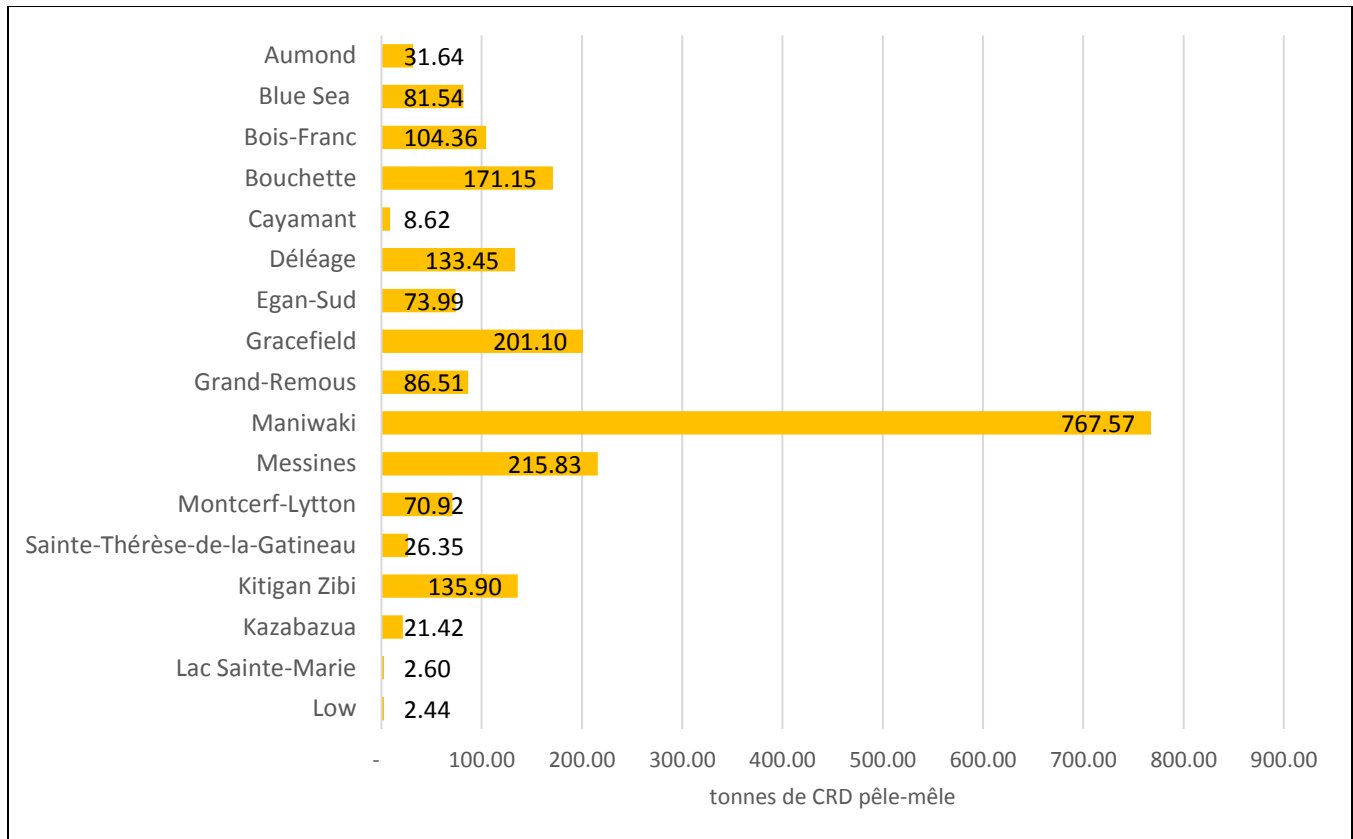


Figure 9 - Quantité de CRD pêle-mêle reçu par provenance, tout type d'utilisateurs confondus

3.2 Autres matières reçues à l'écocentre

Tel que mentionné et début de chapitre, une vaste gamme de produits est acceptée à l'écocentre. La figure 10 est un coup d'œil sur les différents types de rebuts reçus en 2018 et historiquement. La figure 10 démontre les quantités de matières qui sont comptabilisées par des pesées. En 2018, le poids des sept catégories de matières totalisait 1 296 tonnes, soit sensiblement la même quantité qu'en 2017. Notons que le béton, le bardeau d'asphalte, le bois naturel, les métaux, les résidus domestiques dangereux (RDD), l'équipement électronique et les pneus surdimensionnés sont tous des matières qui font l'objet d'un recyclage ou d'une valorisation. Le maintien d'un tonnage annuel élevé demeure donc une est garant de bon rendement sur le plan environnemental.

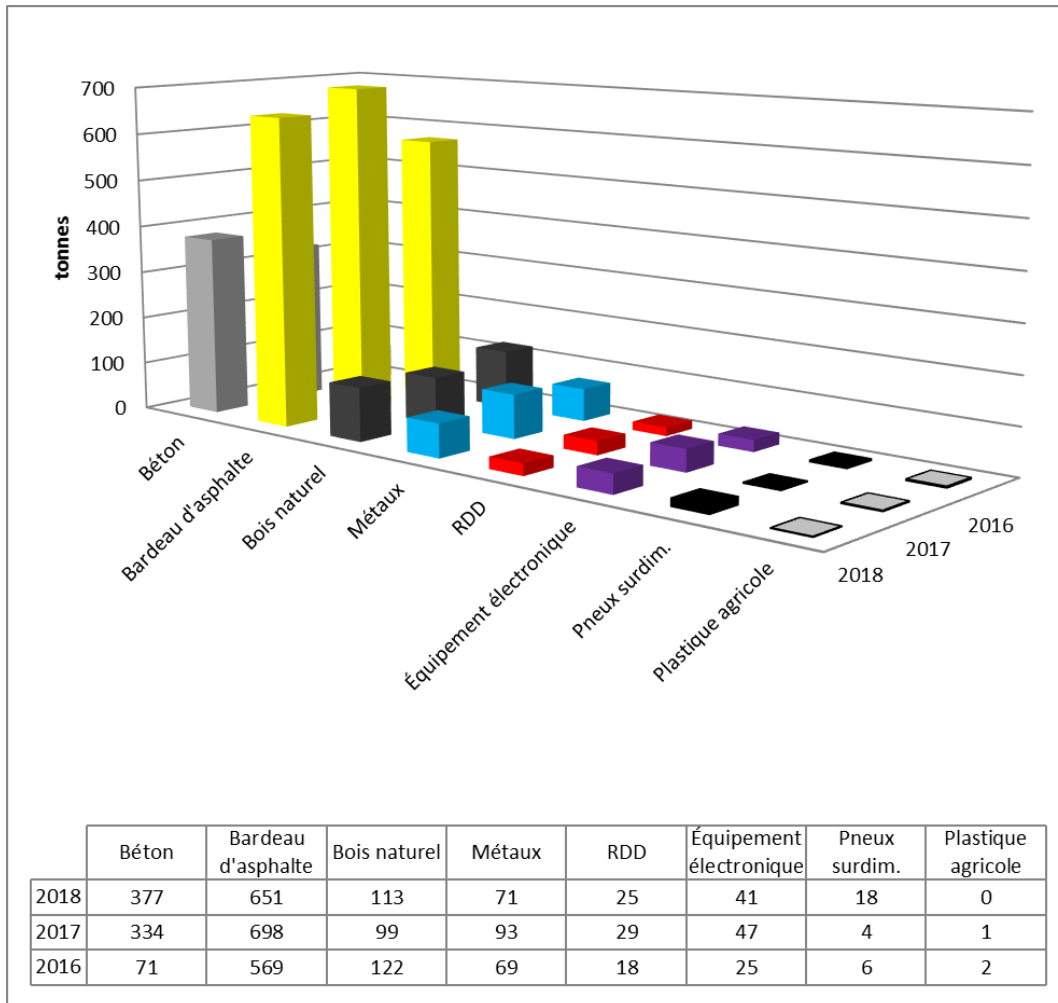


Figure 10- Quantités de rebuts reçus à l'écocentre par type et année

Il importe aussi de mentionner que tous les appareils froids (réfrigérateurs, congélateurs, climatiseurs) sont vidangés de leurs halocarbures gazeux par les opérateurs du Centre qui détiennent leur carte de compétence pour ce faire. Ce gaz, une fois recueilli est acheminé à une firme spécialisée pour un traitement sécuritaire. Une fois vidangés, les appareils froids rejoignent la filière du métal.

Le tableau 8 détaille la nature et les quantités de résidus domestiques dangereux (RDD) reçus à l'écocentre en 2018, Il est à noter que ces matières sont entreposées dans des conteneurs étanches en métal, à double fond, et à protection anti-déflagration, conformément à la réglementation en vigueur.

Il y a une séparation, dans la présentation de données, entre les produits qui sont couverts par le *Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises*, Q-2, r, 40,1 et ceux qui ne le sont pas, En bref, cette réglementation permet un système de collecte et de valorisation de plusieurs matières sans frais, Les matières non incluses dans ce système sont valorisées ou détruites de façon sécuritaire par une firme spécialisée, au frais du Centre.

Tableau 8- Détails des RDD reçus et expédiés pour valorisation en 2018

RDD non inclus dans un système de récupération sans frais	kg	RDD inclus dans un système de récupération sans frais	kg
liquide corrosif toxique	1 320,00	Antigel	11,05
liquides corrosif	200,00	Contenants vides (sacs)	32,40
pesticides	160,00	Filtres Huiles	115,50
propane	250,00	Huiles usées	1 801,10
extincteurs	80,00	Acides	5,90
liquide inflammable	5 940,00	Bases	19,55
liquide inflammable toxique	1 820,00	Matières Toxiques	2,65
solides comburants	220,00	Piles	1 272,00
aérosols	210,00	Autres Organiques	1 477,93
pesticides liquide toxique	80,00	Huile végétale	183,00
liquides toxiques		-Huiles contaminées	24,40
liquide corrosif		-Poids Aérosols AUTRES	0,44
TOTAL	10 280,00	Peinture	9 547,45
		Peinture Non-étiquetée	190,82
		Poids Aérosols PEINTURE	44,64
		TOTAL	14 728,83

Un entrepreneur local, autorisé à récupérer et valoriser des huiles usées sous encadrement d'un certificat d'autorisation délivré par le MDDELCC, effectue un dénombrement des contenants récupérés plutôt qu'une pesée ou une mesure du volume de l'huile contenue. Les données unitaires relatives aux lampes proviennent des certificats de recyclage. Le dénombrement des pneus d'auto et de camion usagés provient du décompte par levée fourni par le mandataire de RECYC-QUÉBEC. Finalement, les tubes fluorescents, les lampes fluocompactes et autres types de lampes pris en charge par Recyc-Fluo sont dénombrés par l'organisme AAZ inc. à leur réception. Le tableau 9 en présente le décompte actuel des rebuts dénombrés pour 2018.

Tableau 9 - Dénombrement des rebuts « unitaires »

RDD et autres rebuts dénombrés	Quantité	Unité
Huile usée	7530	litres
Filtres à huile	4	bac de 50L
Huile aérosol	18	sacs
Contenants d'huile vides	58	sacs
Contenants d'huile vides	1274	seaux
Accumulateurs	0	unités
Tubes fluorescents	25 084	pieds linéaires
Fluocompactes	960	unités
Autres type de lampes	1 338	unités
Pneus	5 470	unités

La figure 11 illustre bien que la quantité totale de matières reçues à l'écocentre a atteint un sommet et avoisine 3 431 tonnes en 2018. Il est également possible d'observer que la portion des matériaux triés à la source prend de l'ampleur d'année en année, 2018 ne faisant pas exception. Idéalement la portion de matériaux triés à la source serait plus importante que la portion pêle-mêle mais pour y arriver les chantiers de démolition devraient employer davantage de mesures de déconstruction, ce qui n'est pas nécessairement le cas aujourd'hui. La déconstruction repose normalement sur de travail manuel ou sur l'utilisation de machinerie spécialisée plutôt qu'à du travail assisté par la machinerie lourde conventionnelle.

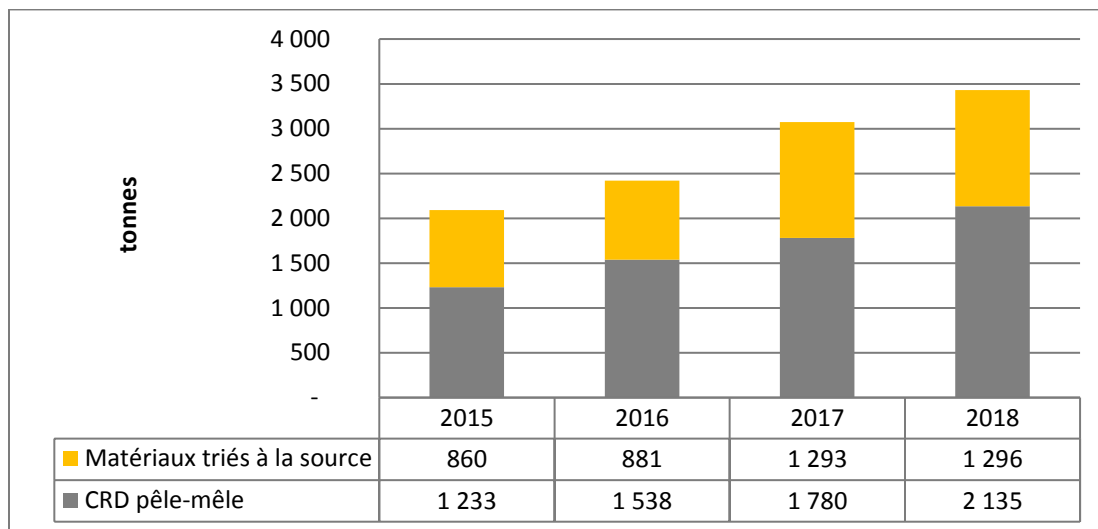


Figure 11- Évolution de la réception de matériaux pêle-mêle et triés à la source

Dans le but d'appliquer la hiérarchie des 3RVE (réduction, réemploi, recyclage, valorisation), quelques deux (2) tonnes de matériaux reçus pêle-mêle ont pu être triés et réemployés ou assimilés au bois naturel ou au métal pour le recyclage ou la valorisation. De plus, une quantité totale d'environ deux (2) tonnes de matériaux des catégories suivantes a été mise à la disposition des utilisateurs du site gratuitement pour leur réemploi :

- palettes;
- isolation en styromousse;
- vélos et articles de sport;
- portes et fenêtres

La fréquence annuelle d'échantillonnage des eaux de ruissellement à la sortie des enclos de matériaux de CRD prescrite par le certificat d'autorisation est de trois campagnes. Cependant, en 2018, une seule campagne pû être menée dû à un trouble de drainage. Le tableau 10 présente les résultats de la campagne unique, menée en juin, en relation avec les valeurs limites des contaminants. En 2018, comme au cours des années précédentes, des dépassements pour différents paramètres ont été observés : DBO5 totale, l'indice phénol et matières en suspension. Le drainage irrégulier des enclos ainsi que les dépassements observés en 2018 et antérieurement suscitent une amélioration au système de gestion du lixiviat, Ces améliorations ont déjà été envisagées à l'interne

et des solutions ont été proposées de façon préliminaire en collaboration avec le département de génie municipal de la MRC Vallée-de-la-Gatineau. Une correction au grade du terrain et un ajout au système existant (ouvrage de traitement supplémentaire) est prévu.

Tableau 10 – Résultats des analyses de l'eau de ruissellement en provenance des enclos

Analyse	Valeur limite	unité	Numéro de laboratoire et d'échantillon
			C037168 2018-06-14
Azote ammoniacal	25	mg/l	3,3
DBO5 totale	30	mg/l	100
Hydrocarbure pétrolier C10-C50	3,5	mg/l	<0,2
Indice phénol	0,05	mg/l	0,082
Matières en suspension	30	mg/l	69
Sulfures totaux	1	mg/l	<0,3
pH	> 6 - 9,5 <	NA	7,36

Conclusion

L'année 2018 a été l'année la plus achalandée du Centre depuis son ouverture. Les quantités de matières qui y ont transigé ont suscité des adaptations logistiques en organisation du travail de l'équipe en place. Malgré les tendances encourageantes en gestion des matières résiduelles qui apparaissent à l'analyse des données du Centre, il demeure nécessaire de fournir en continu de la sensibilisation auprès des citoyens et ICI de la MRC.

Annexe 1 - Statistiques municipales détaillées

Tableau 11 - Toutes catégories de déchets sous responsabilité municipale, enfouis en 2018

Municipalité	Population officielle	Collectes municipales en tonnes				Statistiques municipales kg /personne / an	
		Résidentiel (collectes de porte en porte)	Encombrants	Boues - résidus de station d'épuration	Total "Municipal" = résidentiel + encombrants + boues	performance résidentielle (porte en porte)	performance municipale totale
Aumond	727	214,51	-	-	214,51	295	295
Blue Sea	625	324,74	-	-	324,74	520	520
Bois-Franc	441	114,67	-	-	114,67	260	260
Bouchette	780	335,32	-	-	335,32	430	430
Cayamant	863	328,92	-	-	328,92	381	381
Déléage	1821	538,12	-	-	538,12	296	296
Egan-Sud	532	191,05	5,46	-	196,51	369	369
Gracefield	2255	1456,63	-	-	1456,63	646	646
Grand-Remous	1143	352,98	33,45	-	386,43	338	338
Maniwaki	3186	2247,66	35,68	31,05	2314,39	717	726
Messines	1580	541,58	-	-	541,58	343	343
Montcerf-Lytton	663	316,93	-	-	316,93	478	478
Sainte-Thérèse	547	195,32	25,44	-	220,76	404	404
Kitigan Zibi	1473	381,46	36,98	-	418,44	284	284
Sous total membres	16636	7539,89	137,01	31,05	7707,93	454	463
<i>Kazabazua</i>	<i>N/A</i>	<i>N/A</i>	<i>N/A</i>	23,58	23,58	<i>N/A</i>	<i>N/A</i>
<i>Lac Sainte-Marie</i>	<i>N/A</i>	5,52	<i>N/A</i>	<i>N/A</i>	5,52	<i>N/A</i>	<i>N/A</i>
Grand Total	N/A	7 539,89	173,99	54,63	7 737,03	N/A	N/A

Tableau 12 – Déchets et autres rebuts enfouis selon leur provenance, données pour le calcul de la performance territoriale 2018

Municipalité	Collectes privées et apport volontaire				Statistiques territoriales kg/personne/année	
	ICI	Résidus d'écocentre (citoyens)	CRD	Total "Territorial" (Municipal + ICI + CRD + citoyens)	performance territoriale sans CRD	performance territoriale avec CRD
Aumond	0,18	1,06	31,64	247,39	340,29	383,81
Blue Sea	-	2,26	81,54	405,78	649,25	775,30
Bois-Franc	126,47	1,72	104,36	347,22	787,35	1 023,99
Bouchette	2,07	0,82	171,15	508,51	651,94	870,27
Cayamant	0,80	-	8,62	338,34	392,05	402,04
Déléage	8,70	3,82	133,45	684,09	375,67	448,95
Egan-Sud	22,40	2,24	73,99	295,14	554,77	693,85
Gracefield	18,55	56,27	201,10	1 731,48	767,84	856,55
Grand-Remous	62,82	0,54	86,51	536,30	469,20	544,89
Maniwaki	400,54	20,72	767,57	3 503,14	1 099,54	1 340,44
Messines	11,53	2,66	213,70	769,47	487,01	622,26
Montcerf-Lytton	4,58	0,75	70,92	393,18	593,03	700,00
Sainte-Thérèse	-	2,34	26,35	249,45	456,03	504,20
Kitigan Zibi	2,80	0,95	135,90	558,09	378,88	471,14
Sous total membres	661,44	96,15	2 102,06	10 567,58	571,63	761,58
<i>Kazabazua</i>	7,43	0,55	21,42	52,98	N/A	N/A
<i>Lac Sainte-Marie</i>	-	-	2,60	8,12	N/A	N/A
<i>Low</i>	-	-	2,44	2,44	N/A	N/A
<i>Parc de La Vérendrye</i>	-	-	-	-	N/A	N/A
<i>Hors MRC</i>	-	-	-	-	N/A	N/A
Grand Total	668,87	98,95	2 135,39	10 640,26	N/A	N/A

Tableau 13 - Déchets, collectes de porte en porte données mensuelles complètes 2018

Déchets résidentiels	Aumond	Blue Sea	Bois-Franc	Bouchette	Cayamant	Déleage	Egan-Sud	Gracefield	Grand-Remous	Maniwaki	Messines	Montcerf-Lytton	Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau	Kitigan Zibi	Lac-Sainte-Marie	TOTAL
Janvier	15,11	22,90	10,37	16,53	24,55	52,14	14,40	98,42	32,57	164,27	38,61	17,60	10,19	27,55	-	545,21
Février	11,10	13,10	6,93	13,92	15,54	33,58	11,91	65,92	22,43	155,27	29,18	11,41	7,61	25,03	-	422,93
Mars	12,26	14,31	7,70	14,56	15,14	33,71	18,34	86,36	21,15	162,99	28,23	11,06	7,94	23,69	-	457,44
Avril	11,70	15,20	8,18	26,22	27,40	40,06	14,76	97,51	23,72	201,55	31,31	10,86	10,01	27,01	-	545,49
Mai	28,66	39,85	15,30	35,34	34,88	55,62	23,74	158,44	28,74	260,28	70,38	40,81	22,63	50,45	-	865,12
Juin	19,59	32,20	9,20	35,84	27,90	59,44	15,78	140,11	34,05	188,06	49,04	39,39	18,00	37,96	-	706,56
Juillet	29,41	53,09	9,08	47,25	47,47	45,56	14,08	176,00	40,88	186,48	60,94	51,24	31,64	29,64	-	822,76
Août	27,61	44,33	9,72	44,72	41,63	61,38	18,64	166,84	33,27	199,65	64,30	47,29	27,08	38,91	-	825,37
Septembre	15,45	24,51	11,17	41,17	29,92	42,12	15,20	139,41	30,33	178,18	48,68	37,79	14,19	31,13	-	659,25
Octobre	18,24	25,04	11,75	29,65	32,69	43,41	13,55	131,76	28,32	198,21	54,85	21,10	29,02	37,46	-	675,05
Novembre	14,69	17,98	8,42	16,94	14,79	37,88	16,43	110,01	24,54	181,49	33,21	17,90	9,09	27,53	-	530,90
Décembre	10,69	22,23	6,85	13,18	17,01	33,22	14,22	85,85	32,98	171,23	32,85	10,48	7,92	25,10	5,52	489,33
TOTAL	214,51	324,74	114,67	335,32	328,92	538,12	191,05	1 456,61	352,98	2 247,66	541,58	316,93	195,32	381,46	5,52	7 545,41

Tableau 14-Matières recyclables récupérées en 2018

Matières recyclables	Aumond	Blue Sea	Bois-Franc	Bouchette	Cayamant	Déléage	Egan-Sud	Gracefield	Grand-Remous	Mantwaki	Messines	Monterf-Lynton	Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau	Kitigan Zibi	TOTAL
Janvier	5,89	7,17	3,16	4,56	8,69	13,58	7,15	21,37	12,75	48,35	16,67	4,70	8,19	11,10	173,33
Février	4,36	4,97	1,46	4,14	5,23	10,78	5,34	19,64	7,55	42,37	7,70	2,03	5,12	6,88	127,57
Mars	3,78	8,50	2,99	3,89	5,41	15,55	5,51	21,35	6,98	44,77	14,02	1,73	6,16	6,85	147,49
Avril	7,54	7,20	1,45	4,65	6,18	14,23	5,59	23,42	8,16	48,62	11,62	4,72	5,42	7,82	156,62
Mai	6,15	9,18	1,70	8,00	10,96	14,35	8,45	39,08	10,14	53,65	19,06	8,17	6,72	9,04	204,65
Juin	5,34	8,39	3,61	7,11	9,13	13,49	7,47	32,83	10,04	52,02	16,02	3,85	7,54	8,54	185,38
Juillet	7,39	13,23	1,65	8,79	12,05	14,67	9,56	37,69	15,39	52,62	16,44	4,76	8,91	12,47	215,62
Août	7,66	19,96	3,71	10,17	12,35	21,77	6,00	36,95	10,60	50,92	20,58	9,84	12,98	8,03	231,52
Septembre	6,69	10,10	1,97	5,67	10,69	12,58	5,96	30,12	7,74	45,34	11,12	5,01	6,52	8,58	168,09
Octobre	9,07	9,10	3,48	7,33	11,08	13,82	6,34	24,14	8,39	51,97	15,69	6,42	6,63	7,88	181,34
Novembre	5,79	7,48	1,73	4,56	6,19	12,76	6,31	30,70	8,35	54,31	12,09	2,51	5,21	8,24	166,23
Décembre	4,02	6,62	3,74	4,04	4,05	13,05	10,62	20,86	12,33	41,56	11,43	5,02	4,82	9,86	152,02
TOTAL	73,68	111,90	30,65	72,91	102,01	170,63	84,30	338,15	118,42	586,50	172,44	58,76	84,22	105,29	2 109,86

Tableau 15-Matières recyclables totales récupérées en 2018

Matières recyclables	Citoyens	Entreprises	Grand total reçu
Jan	0,00	0,00	173,33
Fév	0,00	0,36	127,93
Mars	0,00	0,00	147,49
Avril	0,00	0,00	156,62
Mai	0,00	3,06	207,71
Juin	0,00	2,37	187,75
Juil	0,01	4,25	219,88
Août	0,01	5,03	236,56
Sept	0,00	3,44	171,53
Oct	0,05	3,06	184,45
Nov	0,00	0,13	166,36
Déc	0,00	0,00	152,02
Total	0,07	21,7	2 131,63

